

ENCLISE, PROCLISE ET EVOLUTION DU GALLO-ROMAN

Les « lois phonétiques » qui ont pesé sur l'évolution du latin ont pu être contrecarrées par une possibilité d'enclise pronominale. Ces lois, qui s'exercent dans le cadre strict du mot, y impliquent une disparition de l'accent sur l'antépénultième (cf. (1)) : le roman méridional réintroduit cependant, conformément aux complexes verbaux à pronom postposé, des proparoxytons dans le lexique ou la conjugaison (cf. (2)).

De tels processus ont pu voir, à l'inverse, leur action s'étendre en accord avec un abandon de l'enclise. La « surévolution » phonétique qui caractérise le français va de pair avec une accentuation des pronoms postposés (illustrée en (3)), voire avec deux autres propriétés directement assimilables à la particularité morphologique précitée, en l'occurrence : la confusion des types flexionnels verbaux au pluriel (l'absence de distinction entre « groupes de verbes » dans la conjugaison au pluriel, cf. (4)), la subordination du marquage du genre à celui du nombre dans la formation des noms ou des adjectifs.

En cessant d'opposer, dans le système de l'article-pronom, un masculin singulier *lo* à un neutre *o*, en investissant la première de ces formes d'une double valeur, le gallo-roman septentrional rend indissociables les deux types de marquage qui viennent d'être évoqués. Il interdit de voir dans la forme *la* une base (« substantive » ou personnelle) *l* assortie d'une marque de féminin *a* puisqu'il n'accorde plus à *lo* aucune valeur de principe, puisqu'il ne dispose plus d'aucun morphème, aussi abstrait soit-il, de masculin (dans le système gallo-roman originel, *o* exprime la présupposition et vaut ainsi, en alternance, tant pour une anaphore autonome que pour un genre naturellement associé à un radical, ce genre attendu et souvent non expressément signifié, le masculin) : avec la disparition de la forme *o* donc, *la* cesse d'être analysable et se qualifie d'emblée comme un féminin singulier. De manière corrélée, une forme accueillant une marque de nombre comme *les* n'a plus à exprimer le genre, la marque en question relevant aussi, à un niveau de principe tout au moins, de cette dernière catégorie. Tous ces développements tendent à prouver l'inconsistance du *e* féminin des formes nominales ou adjectivales du français : ils enjoignent de considérer que, telle la désinence *s* avec laquelle il se combine parfois, ce *e* participe davantage d'un mouvement de constitution global que d'une caractérisation poussée du radical.

Examinons en quoi cet aspect morphologique du français doit être relié à des particularités de la conjugaison ou de la postposition pronominale. Reprenant à notre compte la notion chomskyenne de projection, l'idée qu'une catégorie peut identifier une position qui lui est extérieure ou encore qu'une simple frontière peut recevoir une extension (songeons au concept de catégorie vide, voire à la notion de « marque abstraite » mentionnée précédemment), admettons que l'enclise pronominale dénote, de la part du radical verbal qu'elle implique, une capacité à définir une périphérie de la séquence, un référent personnel : allongé d'un pronom accentué, un verbe s'avère en revanche inapte à remplir seul, sans le secours dudit pronom, une semblable fonction. A cela ajoutons que seul un radical appelant systématiquement un marquage en personne a les capacités extrinsèques juste évoquées : en français, les désinences personnelles, qui ne définissent plus aucun « groupe », on l'a dit, une fois combinées avec une marque de nombre, se rattachent à cette dernière catégorie plutôt qu'au radical. On comprend donc l'analogie entre la morphologie du verbe et celle du nom, l'homologie entre la personne et le genre (deux catégories qui, faisant reposer l'identification des référents sur une base duelle, oppositionnelle, s'apparentent étroitement du point de vue sémantique).

Pour ce qui est du lien entre les particularités morphologiques examinées à l'instant et les multiples transformations phonétiques ayant isolé le français au sein de l'ensemble roman, on doit constater que celles-ci tendent toutes à brouiller le partage qui s'opère, après l'accent, entre désinences et simples éléments de soutien. Le gallo-roman primitif distingue en effet, tant par le timbre que par la distribution, un *a* désinentiel (celui de *va(c)ca*, * *plaga*) d'un *e* venant appuyer les groupes consonantiques finaux (celui de * *fradre*). Tel qu'il apparaît dans le tableau (5), le mouvement évolutif dont résulte le français suppose une palatalisation très régulière de la première de ces deux voyelles ainsi qu'une perte de spécificité distributionnelle de la seconde : il implique un rapprochement entre la voyelle finale de *vache*, *plaie* et celle de * *frare*. Le statut du premier de ces timbres étant équivoque, la différence entre le [e] et le [a] postaccentuels est très vite éliminée. Cela par le biais, en syllabe ouverte, d'une neutralisation en [ə] (en syllabe fermée, le [a] postaccentuel a perdu son aperturage à époque ancienne (cf. l'évolution du roman dans les Alpes, en Italie) et l'opposition est donc déjà neutralisée en [e]). L'alternance [ə] / [e] définie après l'accent à ce point s'étend aux autres contextes accentuels. Afin de maintenir le lien avec les désinences atones du paradigme, la terminaison d'une forme telle * *chantaz* s'altère en *-ez* avec [ə] tonique (sans une telle réfection, qui trouve un exact parallèle en catalan médiéval, la voyelle semi-fermée de *chante* ([ə]) ou de *chantes*, *chantet* ([e]) risque de ne plus pouvoir se rattacher qu'au [e] tonique de la conjugaison non thématique (celle de *fendre*, *venir*)). La voyelle centrale se généralise ainsi en syllabe ouverte ou fermée par consonne sonore isolée (cf. notamment *mer*, *nef*, (pour un ancien * *nev*)), un contexte où elle se qualifie comme une variante du [e] de *cerf*, *se(p)t* sans pour autant continuer le [e] de *me*, * *ser*, celui-ci se diphtonguant, à ce stade, en [ej] (une telle diphtongue, conforme dans sa constitution au principe de variation susdit, verra plus tard sa valeur originelle dévolue au [ə] tonique) (pour le détail de ces évolutions, cf. tableau (6)). En ce qui concerne la position prétonique, [ə] n'y apparaît pas davantage comme le produit d'une neutralisation (cf. tableau précité). En effet, dans l'état de langue ici considéré, les désinences de genre qu'une base nominale ou adjectivale est susceptible d'accueillir ne sont pas suffisamment caractérisées (le [ə] posttonique n'est pas, on l'a vu, nécessairement investi d'une valeur morphologique, non plus, évidemment, que le « zéro phonétique » pouvant exprimer le masculin). C'est donc dans un rapport syntaxique que de telles désinences doivent voir, en dernière analyse, leur statut défini, en référence à un article aux caractéristiques formelles totalement univoques : la neutralisation de la voyelle du proclitique *la* semble ainsi exclue en proto-français..

Un traitement du gallo-roman méridional conduirait à préciser les généralités établies ci-dessus et à mentionner d'autres types de désinences nominales ou verbales : l'ancien franco-provençal dispose de morphèmes de genre ou de personne autonomes du nombre mais semble pourtant très proche, en matière de conjonction pronominale, de son voisin français. Une telle proximité se laisse inférer de la primauté qu'il accorde à la catégorie du cas : le cas s'y matérialise de manière totalement indépendante du nombre sur l'article-pronom, ce qui confère à cette dernière entité une autonomie absolue par rapport aux formes nominales ou verbales associées, ce qui en interdit l'enclise. La disparition de ce phénomène en occitan moderne ne saurait, pour sa part, être abordé sans une référence au mode ou au temps.

On le voit, l'élargissement du cadre d'une description diachronique à la phrase ou à l'énoncé est très explicatif : pour ce qui est de l'évolution du gallo-roman, il permet non seulement d'en présenter une vue d'ensemble (le changement phonétique étant toujours « orienté », ayant une finalité morphologique) mais aussi de la resituer dans son contexte historique (les innovations grammaticales dont résulte le français se laissant toutes ramener à une influence du germanique (pour une preuve formelle d'un bilinguisme en Gaule septentrionale, cf. (7))).

EXEMPLES

- 1 **homine(m) > homem** (ptg.), **home / hòmen** (cat.), **òme** (occ.) (apocope) : **hombre** (esp.), **homme** (de *omne*) (fr.) (syncope)
- 2 a) enclise pronominale :
CANTA(-)LA (it., esp., cat.)
b) emprunt :
ANIMA (it., esp., ptg., cat.)
c) réfection :
CANTAVAMOS, CANTARAMOS, CANTASSEMOS (esp., ptg.) ()
- 3 **chante-la, chante-moi**
- 4 **cantatz, venètz** (occ.), **chantaz, venez** (fr.pr.) : **chantez, venez** (fr.)
- 5 a) réinterprétation en termes intrinsèques de la différence qua : ca (définition d'un second point d'occlusion à l'avant du palais) :
quale, caro, cielo (it.) : *quel, chier, ciel* (fr.)
b) affaiblissement (spirantisation ou chute) des occlusives sonores romanes à l'intérieur du mot :
i) * *plaga* > *plaie*, * *verru(a)* > * *verru(w)a* (> *verrue*)
ii) * *vida* > * *vidha* (> *vidhe* > *vie*), * *fradre* >... * *frare*
c) palatalisation de a (attraction de la diphtongue romane ie) :
i) restriction aux syllabes ouvertes ou fermées par consonne sonore isolée :
liez (avec affriquée sonore) : *cerf, chief* (pour un ancien * *chiev*) : *char(n)*
ii) identité des corrélats atones :
lief : *levai, chief* : *chevet*
- 6 a) l'alternance [ə] : [e] sous l'accent :
i) introduction de [ə] en syllabe ouverte ou fermée par consonne sonore isolée
mer, nef (pour un ancien * *nev*) : *laz* (avec affriquée sourde), *part*
ii) diphtongaison du [e] roman en [ej] dans ce même contexte :
me > *mei*, * *ser* > *seir*
(iii) maintien du [e] roman en syllabe fermée par une consonne sourde ou par deux consonnes :
se(p)t, cerf
- b) l'alternance [ə] : [e] avant l'accent :
servir : *venir, escu* : *genoil* (mais *rastel, savon*)
- 7 **keval, vague, maken, ik** (provinces romanes ou germaniques situées au nord d'un axe Coutances, Lille, Aix-la-Chapelle, Kassel, Berlin) : **cheval, vache, machen, ich** (provinces situées au sud de ce même axe)

BIBLIOGRAPHIE

- BANNIARD Michel, *Du latin aux langues romanes*, Paris, Nathan, 1997
BEC Pierre, *Manuel pratique de philologie romane (Tomes I et II)*, Paris, Picard, 1970-1971
JENSEN Frede, *The syntax of Medieval Occitan*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1986
CHOMSKY Noam, *The Minimalist Program*, Cambridge (Mass.), the MIT Press, 1995
FEUILLET Jean, *Del caractèr sintactic de l'evolucion a > o en occitan modèrn*, in *Linguistica Occitana* n°1, 34 p., 2004
MENARD Philippe, *La syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bèrè, 1988
MILNER Jean-Claude, *Introduction à une science du langage*, Paris, Le Seuil, 1989